

Tableau récapitulatif des critères d'éligibilité Copamo

PO : Propriétaires Occupants								
PB : Propriétaires Bailleurs								
Aides Copamo	PO Très Modeste	PO Modeste	PO Intermédiaire	PO Supérieur	PB Très Modeste	PB Modeste	PB Intermédiaire	PB Supérieur
Aide à l'adaptation des logements à la perte de mobilité	20% du montant des travaux 1500 € HT Travaux minimum (aide plafonnée à 3000 €)							
Aide à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique du logement (variable en fonction des travaux réalisés)	maximum 8 000 €	maximum 6 000 €	maximum 4 000 €		maximum 8 000 €	maximum 6 000 €	maximum 4 000 €	
Bonus Accompagnateur Rénov	20% de la Facture. Facture plafonnée à 3 000 € TTC (aide plafonnée à 600 €)				20% de la Facture. Facture plafonnée à 3 000 € TTC (aide plafonnée à 600 €)			
Prime pour la production de logements à loyers conventionnés avec travaux subventionnés par l'Anah					50 €/m ² plafond 80 m ² (aide plafonnée à 4 000 €)			
Prime pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique du logement avec conventionnement Anah					1600 €/lgt			
Prime pour la production de logements à loyers conventionnés sans travaux subventionnés par l'Anah					3000 €/lgt			
Prime à la sortie de vacance					5 000 €/lgt			
Prime travaux lourds					10 % HT travaux plafonnés à 45 000 € HT (max 4500 €)			